

BROCANTE DE CLERY-EN-VEXIN

Dimanche 28 Juin 2026

Bulletin d'inscription - A nous retourner avant le 21 Juin 2026

A l'adresse suivante :

Association Comité des Fêtes – Foyer Rural (chez Mme Séverine DE SCHEPPER)
6, rue du Logis - 95420 CLERY EN VEXIN

Mme Melle Mr Société (Cocher la case correspondante)

Nom, Prénom (ou Raison Sociale):

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Mail :

Photocopie de pièce d'identité ou extrait K-BIS obligatoire

- Sollicite de Monsieur le Maire de Cléry-en-Vexin l'autorisation d'exposer à la brocante du 28 Juin 2026, organisée par l'Association Comité des Fêtes – Foyer Rural de Cléry et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.
- Déclare avoir pris connaissance des textes réglementaires régissant les brocantes et foires à tout et s'engage à les respecter.
- Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers, ventes au déballage, brocantes ou tout autre forme de vente publique durant l'année en cours.
- S'engage à ne pas vendre alimentation, boissons (l'organisation se réservant la vente de tous comestibles et boissons durant la brocante), armes prohibées, à ne pas vendre ou céder gratuitement des animaux de compagnie et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre exceptionnel.

Type d'objets vendus (Décrire de manière générale)

Nous rappelons aux habitants que les bateaux doivent rester libres ou seront considérés comme des emplacements à part entière et payant pour eux-mêmes.

Tout formulaire incomplet (y compris en l'absence de règlement ou de pièce d'identité) ne sera pas pris en compte. Les confirmations d'inscription seront adressées uniquement par mail. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et des règlements et en fonction des disponibilités (nombre limité d'emplacements avec véhicule).

L'installation des stands et le stationnement des véhicules débiteront à 05h30 et devront être terminés à 08h00. Les stands non occupés à 08h00 pourront être redistribués ou vendus. La circulation des véhicules sera interdite de 08h00 à 18h00.

- Réserve un emplacement de mètres linéaires (par tranche de 3 mètres)
18 € - les 3 premiers mètres puis 15 € - les 3 m supplémentaires

Emplacement simple	3 mètres	6 mètres	9 mètres	12 mètres
Hors commune	18,00 €	33,00 €	48,00 €	63,00 €
Habitants de Cléry (réduction de 50 %)	9,00 €	16,50 €	24,00 €	31,50 €

Emplacement avec véhicule	6 mètres Longueur minimale pour une voiture	9 mètres Longueur minimale Voiture + Remorque	12 mètres Longueur minimale Camion/Camionnette	Type de véhicule
Hors commune	33,00 €	48,00 €	63,00 €	Immatriculation
Habitants de Cléry (réduction de 50 %)	16,50 €	24,00 €	31,50 €

Soit un montant de Euros

Ci-joint, un chèque du montant ci-dessus à l'ordre de l'Association CFFR (paiement impératif à la réservation - non remboursable en cas de désistement ou de mauvais temps).

Fait à, le/...../ 2026

Signature :